

Réunion du 28 janvier 2022 à 17h. Problème de places au centre de loisirs pour les maternelles

Présents :

Parents d'élèves :

- Béatrice Abonyi
- Elizabeth Boucher
- Melissa Demouth
- Hatim El Bay
- Caroline Ehrhardt
- Benoit Fradin
- Sophie Gagnard
- Charlotte Gauchet
- Hugues Gravier
- Anne-Cécile Hue
- Anne-Flore Trichilo
- Marion Trotignon

Pour la mairie :

- Caroline Vaquier, directrice du centre de loisirs
- Muriel Deniot, adjointe déléguée aux Affaires sociales, Affaires scolaires et Enfance
- Michel Chariou, maire de Samois
- Adeline Kuntz, Directrice Générale des Services (DGS)
- Cristina Soimosan, adjointe de la DGS

Quelques parents ont sollicité une réunion avec la mairie au sujet des problèmes de centre de loisirs et des conditions d'accueil de nos enfants.

Cette réunion s'est tenue le vendredi 28 janvier en présence de Mr le Maire Michel Chariou, Mme Muriel Deniot (adjointe déléguée aux Affaires sociales, Affaires scolaires et Enfance), Mme Caroline Vaquier (directrice de l'Alsh) et d'Adeline Kuntz (DGS), de son adjointe Cristina Soimosan et de 12 parents d'enfants de maternelle.

Quatre points ont été évoqués :

- le portail famille ;
- la situation actuelle ;
- le futur centre ;
- la réponse aux besoins futurs

Le portail famille

Sur le portail famille, certains parents ont fait remonter leur insatisfaction face au fonctionnement de ce site, notamment face aux trop nombreux bugs (certains enfants inscrits à l'année en cantine ne l'étaient plus en janvier).

Plusieurs contacts avec le programmeur ont permis d'identifier un unique bug en date du 05/08/2021, qui a en effet généré la suppression de certaines réservations du mois de janvier. Aucun autre bug n'a été identifié depuis. Plusieurs parents s'étant aperçus de ce dysfonctionnement ont pu contacter les services concernés et ainsi pallier ce désagrément. D'autres parents ne se sont aperçus de ce bug qu'au moment où ils ont été relancés par la mairie.

Certains parents soulignent que le portail est une vraie avancée dans le service aux parents. Même s'il est à améliorer sur certains aspects, notamment en cas d'inscription de plusieurs enfants dans une même fratrie, il représente une vraie avancée par rapport aux papiers qu'il fallait remplir tous les mois.

Les parents d'élèves déplorent qu'aucune confirmation, validation d'inscription ou d'annulation ne soit possible, tout comme le fait de s'inscrire ou se désinscrire passé un certain délai. Sur le point des confirmations, il a été précisé que ce problème a déjà été identifié par les services ALSH et Cantine et qu'une demande auprès du fournisseur avait été effectuée dès le mois d'Octobre 2021. L'assistance informatique en charge du portail famille va être relancée sur ce sujet dès la semaine suivant la réunion. Des courriels de confirmation devraient donc être mis en place.

En revanche, il n'est pas possible de raccourcir les délais d'annulation (48h jours ouvrés pour les services périscolaires et 1 semaine pour les mercredis et vacances à l'ALSH et 72h pour la cantine) pour des questions de gestion administrative.

Quand un parent libère une place à l'ALSH après les délais d'annulation, il paie le tarif de la garderie sans pénalité. Si un parent récupère la place (par l'envoi d'un mail à l'ALSH, l'inscription n'étant pas possible passé le délai), alors il sera facturé au tarif majoré, en application du règlement intérieur transmis à tous les parents en début d'année. Cependant, si un besoin en place a été communiqué à Caroline avant le délai des 48h et qu'une place se libère, alors la pénalité ne sera pas appliquée.

Le réseau WhatsApp mis en place par les représentants des parents d'élèves est très utile mais ne pallie pas à l'entièreté de cette situation, qui plus est en période de pandémie. Caroline Vaquier a rappelé sa disponibilité, invitant les parents à la contacter et l'informer de tout besoin de garde. Elle est l'interlocutrice privilégiée sur ces questions et celle qui peut réattribuer les places libérées.

La situation actuelle

Sur la situation actuelle en maternelle. 25 places seulement sont offertes aujourd'hui sur 42 demandeurs (dont 38 "prioritaires" : deux parents travaillant). Lors de la réunion, la commune a rappelé qu'initialement le nombre de places en garderie maternelle était limité à 16 et qu'un agrément supplémentaire a été accordé pour 25 enfants au vu de la situation. Les locaux ainsi que la capacité d'encadrement ne nous autorisent pas à accueillir plus d'enfants, la mairie est parfaitement consciente que ces 25 places ne sont pas suffisantes. La capacité d'accueil maximale est régie par des règles : elle est en cohérence avec le ratio de 3m² par enfant pour les moins de 6 ans.

Lors de la réunion, la DGS propose l'alternative de l'étude surveillée, afin de désengorger le périscolaire élémentaire. Les parents ont entendu cette proposition et n'y étaient pas opposés mais ils ont rappelé que le problème est aujourd'hui centré sur les maternelles et non les élémentaires.

La DGS rappelle qu'un sondage avait été fait avant la rentrée de 2020 par rapport aux besoins de l'étude. Le nombre d'inscrits n'est pas au niveau du sondage. En effet, la mairie dispose d'une capacité de 14 places et en moyenne 7 élèves seulement sont à l'étude. En étendant le service de l'étude aux quatre jours d'école ce moyen semble moins coûteux pour les parents et pour la collectivité.

Compte-tenu des contraintes évoquées, cette piste est une des pistes étudiées afin de trouver des places supplémentaires au-delà de la solidarité entre parents et de la flexibilité du centre qui permet de prendre des places libérées.

Par ailleurs, la directrice de l'ALSH informe qu'un courriel sera envoyé aux parents, dans le courant de la semaine suivante la réunion afin de faire quelques rappels. En effet il est constaté qu'un grand nombre de parents n'informent pas l'ALSH de l'absence de leurs enfants ce qui ne permet pas la réattribution des places vacantes. De septembre à ce jour, seuls 9 soirs de garderie affichaient réellement complets. Il y a approximativement entre 1 et 5 absents non justifiés par soir.

Le futur centre

Sur le Nouveau Centre, des discussions sont actuellement en cours entre l'ALSH, la PMI et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour obtenir les futures jauges.

Le nombre de places entre élémentaires et maternelles sera normalement moins figé du fait du site unique et donc plus souple.

Mais, dans tous les cas, les normes actuelles et la superficie du Nouveau Centre ne permettront pas d'accueillir 42 élèves en maternelle et 30 en élémentaire. La capacité d'accueil des élémentaires n'est pour le moment pas remise en question, selon les besoins actuels. La situation pourrait même être aggravée par rapport à aujourd'hui car le centre a été dimensionné pour 20 maternelles et non pas 25 comme aujourd'hui. Seul le passage des instances de la petite enfance pourra permettre de connaître les capacités d'accueil.

Les parents pensent et constatent que le programme architectural rédigé à l'époque n'a pas été pensé en fonction de l'évolution du PLU et de l'évolution de la population du village.

Le maire rappelle que lors de l'établissement du programme de la construction, la commune a bien pris en compte l'évolution prévisible des besoins, en fonction des données de l'époque (seules 12 places occupées et 20 places prévues dans le nouveau centre, soit une augmentation substantielle de l'offre). L'interprétation très large des possibilités de construire revue par l'Etat, puis la crise sanitaire, et enfin le télétravail ont ensuite modifié les données, la mobilité des familles et le comportement des parents. Cependant, la municipalité n'avait pas anticipé le nombre de primo-accédants avec enfants en bas âge arrivés à Samoëns.

L'agrément de la PMI pour le Pôle Enfance sera déterminé après une prochaine visite des locaux et de la présentation du projet pédagogique de la structure. Ce n'est qu'à l'issue de cette démarche que la mairie sera fixée sur le nombre de places dédiées aux maternelles et aux élémentaires.

Cette information devrait être communiquée par la municipalité aux parents dès qu'elle sera connue, probablement fin février/début mars.

La réponse aux besoins futurs

Les parents ont tout d'abord insisté sur le fait que, pour la rentrée prochaine, les inscriptions au centre doivent avoir lieu en mai ou juin et non pas fin juillet, afin que chacun puisse prendre ses dispositions le cas échéant (et trouver une autre solution de garde).

L'ARPE a présenté les résultats du sondage mené auprès des parents de maternelle. Le besoin est d'environ 20% des enfants pour le périscolaire du matin, et 80% des enfants pour le périscolaire du soir. Les résultats détaillés ont été communiqués à la mairie et à l'ALSH.

Face à ce problème de places en maternelle qui pourrait être similaire à la rentrée 2022 les parents ont

demandé si des solutions pouvaient être apportées par la mairie.

Un multisite (pôle enfance + maternelle ou foyer) a été évoqué par les parents en demandant si cela avait été une piste étudiée et envisageable. Cela engendrerait la création de deux postes supplémentaires à l'Alsh, postes qui sont apparemment difficiles à trouver et qu'il faut financer ; ainsi que des frais de fonctionnement supplémentaires. Le coût serait estimé à 50 000 euros supplémentaires, à ajouter au coût actuel de 90 000 euros.

Avec des ressources limitées, le budget municipal doit tenter de répondre à l'ensemble des besoins de tous les Samoisiens. Des dépenses sont et vont être engagées pour la petite enfance, entre l'agrandissement du dortoir, le pôle enfance, les frais de fonctionnement, l'ouverture du poste d'ATSEM au moment de l'ouverture de la classe de grande section en septembre 2021.

La DGS ajoute que la mairie a appris l'ouverture d'une nouvelle classe en juin 2021 pour septembre 2021. La mairie a été prise de court pour augmenter son agrément en maternelle en péri scolaire. De plus, il n'est même pas certain qu'en septembre 2022 cette classe soit encore ouverte. L'estimation du nombre de Petite Section l'année prochaine est très difficile à effectuer, du fait de l'évolution urbaine.

De plus, actuellement on observe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, des difficultés de recrutement des animateurs, des fermetures d'ALSH sont même évoquées.

Le maire confirme également suite à une remarque la pénurie d'assistante maternelle à Samois, 7 étant enregistrées mais seulement 3 exerçant réellement.

Certains parents se sentent aujourd'hui face à un maire qui ne juge pas leurs situations prioritaires et face à un Accueil de loisirs qui lui tente de pallier leurs problèmes de garde.

La DGS et la directrice de L'ALSH insistent sur le travail de la commune pour envisager toutes les possibilités en vue d'augmenter la capacité d'accueil mais cela ne suffira sans doute pas à répondre à la forte demande. La municipalité est en attente d'une autorisation de la PMI pour accroître la capacité d'accueil.

Une question est restée sans réponse à savoir la capacité de la mairie à mettre à disposition un local aux parents qui souhaiteraient organiser une garde entre eux.

Toutes les idées étant bonnes à étudier, si vous avez une idée et que vous souhaitez en faire part, n'hésitez pas à contacter la mairie, l'ALSH ou les représentants des parents d'élèves.